

AVENANT 1
à la convention relative à la
réalisation d'un observatoire social de la ville d'Esch-sur-Alzette

Entre

La **Ville d'Esch-sur-Alzette**, représentée par le Collège Echevinal
ci-après dénommé « Commune », d'une part,

et

Le **Luxembourg Institute of Socio-Economic Research**, sis 11, Porte des Sciences L-4366 Esch-sur-Alzette, représenté par Prof. Aline MULLER, Directrice Générale
ci-après dénommé « LISER », d'autre part,

Les Parties conviennent par le présent avenant que l'article 3 de la convention relative à la réalisation d'un Observatoire social de la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant la durée est modifié comme il suit :

3. Durée

3.1. La date d'entrée en vigueur de la convention est le 5 juillet 2019 et prend fin le 30 juin 2020.

Fait en double exemplaire à Esch-sur-Alzette, le 2019

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette

Georges Mischo – Bourgmestre

Martin Kox – Echevin

André Zwally – Echevin

Pierre-Marc Knaff – Echevin

Mandy Ragni - Echevine

Pour le LISER

Prof. Aline MULLER
Directrice Générale